



## Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : [autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:autorisation@ecrins-parcnational.fr)

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	b3 noir FGSDG	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	refuge haute romanche oisans	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux - équipements	Transport Passagers	
03/08/2017	carriere arsine	pave	1			
03/08/2017	berarde	promontoir	3			
03/08/2017	berarde	chateletet	1			
03/08/2017	berarde	platte	3			
<del>03/08/2017</del>	<del>berarde</del>	<del>sorreiller</del>	<del>1</del>			<del>hors plan</del>

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation  accordée  refusée

N° 463 / 2017 p:1/3

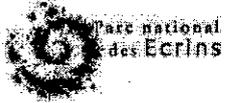
Suivi par : A. MARTINET

à Gap, le 27/07/2017

Le Directeur,

*Le Directeur Adjoint,*

**Thierry DURAND**



## Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : [autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:autorisation@ecrins-parcnational.fr)

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	b3 noir FGSDG	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	refuge haute romanche oisans	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux - équipements	Transport Passagers	
03/08/2017	champhorent	lave	4		1	descente poubelle
03/08/2017	st christophe	la selle	2			

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation  accordée  refusée

N° 463 / 2017 p:2/3

Suivi par : A. MARTINET

à Gap, le 27/07 / 2017

Le Directeur,

*Le Directeur Adjoint,*

**Thierry DURAND**



# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : [autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:autorisation@ecrins-parcnational.fr)

<b>Demandeur (société hélicoptère)</b>	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
<b>Aéronef (type couleur immatriculation)</b>	b3 noir	
<b>Bénéficiaire (nom + téléphone)</b>	refuge de l'aigle	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux - équipements	Transport Passagers	
03/08/2017	carrière arsine	ref aigle	1			

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

*Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national*

Autorisation  accordée  refusée

N°  / 2017 p:3/3

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

*Le Directeur Adjoint,*

**Thierry DURAND**